

L'initiative « pour une économie verte » et l'agriculture

L'initiative pour une économie verte veut promouvoir une économie utilisant les ressources de manière efficiente et veillant à leur juste répartition. Pour mettre en œuvre ces principes, la Confédération renforce les mesures déjà prises ou prend des mesures supplémentaires. La Confédération peut notamment:

- prendre des mesures de nature fiscale ou budgétaire; elle peut en particulier mettre en place des incitations fiscales positives pour une économie durable et utilisant les ressources avec efficience ;
- édicter des prescriptions applicables aux processus de production, aux produits et aux déchets, ainsi qu'en matière de marchés publics ;
- encourager la recherche, l'innovation et la commercialisation de biens et de services, ainsi que les synergies entre activités économiques.

Appliquée au domaine de l'agriculture, l'économie verte implique que l'on veille à une utilisation efficiente des ressources également lors de la production et de la consommation de nourriture et que l'on évite le gaspillage. Les paysans et paysanne ont pour tâche principale de produire des aliments de la manière la moins nocive pour l'environnement. Les consommatrices et consommateurs doivent avoir accès à des denrées cultivées de manière écologique et dans des conditions de travail correctes.

Concrètement une agriculture verte signifie :

- Atteindre un degré d'autosuffisance alimentaire aussi élevé que possible par une production de denrées alimentaires respectueuse du bétail et de l'environnement, Pour cela, il est indispensable de conserver les surfaces de production.
- Encourager les marchés locaux et régionaux et renoncer à une libéralisation outrancière pour éviter de longs trajets motorisés nuisibles pour le climat.
- Veiller à des prix équitables et œuvrer pour des paiements directs visant le développement durable.
- Promouvoir le commerce équitable des importations agricoles par des normes sociales et environnementales.
- Favoriser les produits alimentaires dont la production ménage le climat, par exemple par une étiquette mentionnant la consommation d'énergie nécessaire à leur production, ou par une diminution de la consommation de viande.
- Outre la formation professionnelle classique, des formations de base et des cours de perfectionnement de haut niveau doivent être offerts dans le domaine de l'agriculture biologique et de la maintenance des écosystèmes.